

savants feuilletés des simples, des champignons, des poires tapées ; des fruits de toute espèce confisent dans des bocaux, et l'encrier ajoute à ses fonctions celles de salière. Sous un portrait de Napoléon est suspendu le martial shako de M. Panzani, qui cache dans sa coiffe discrète les faux cheveux, les papillottes et les peignes de la femme auteur, et le sabre qui servait jadis à combattre les Bédouins supporte aujourd'hui de superbes grappes de raisin et des girandoles de morilles. » (II, 216.)

Nous terminerons par ce dernier extrait nos citations des Mémoires. Il y aurait bien d'autres passages à glaner dans ces deux volumes si alertes, si pittoresques, si riches en notations précieuses qui font revivre pour nous, beaucoup mieux que le meilleur des films, toute la « société » provinciale d'il y a un siècle. Sous peine de donner à cette brève étude une ampleur qu'elle ne doit point comporter, nous avons dû choisir. Pour la même raison, nous n'examinerons ici, ni les Heures de Prison, ouvrage posthume publié (1853) par le grand'oncle de l'empoisonneuse, ni ses Lettres. Ce sont les Mémoires, répétons-le, qui, seuls, méritent d'être lus in extenso.

La fortune des livres est chose diverse, qui trompe les meilleurs pronostics et déjoue les plus sûrs calculs ; que si, toutefois, un éditeur s'avisait, dans les temps à venir, de réimprimer l'autobiographie de Marie Cappelle sous ce simple titre : « Souvenirs d'une jeune fille (1840) », nous sommes persuadé que le monde des lettres, des savants et des curieux du passé ferait un beau succès à

sa publication. M^{me} Lafarge, l'empoisonneuse du Glandier, a sa place marquée dans la « Chambre des Horreurs » des musées Grévin et Tussaud ; mais Marie Cappelle, excellent écrivain de deuxième ordre, devrait figurer en bonne place dans les Histoires de la Littérature.

On se souvient du mot vengeur appliqué à Lacenaire par Théophile Gautier dans la pièce d'Emaux et Camées qu'il a consacrée à ce fameux bandit :

« Il fut le Manfred du ruisseau. »

Cette définition lapidaire et vengeresse, ce raccourci incisif et pittoresque demeura attaché au poète-meurtrier comme un écriteau d'infamie.

Il appartenait à Jules Janin, le fougueux critique des Débats, d'imprimer au front de M^{me} Lafarge une marque d'ignominie plus impitoyable encore, une flétrissure plus cruelle, plus injuste, aussi. Dans le feuilletton qu'il consacra à l'empoisonneuse, le 20 septembre 1841, il n'hésitait point à la baptiser « Sévigné fangeuse »...

Appellation que nous trouvons inexcusable. Il est trop facile, en vérité, d'insulter au malheur. M^{me} Lafarge criminelle est un monstre, sans doute ; mais M^{me} Lafarge écrivain est un phénomène. Si l'une engendre la répulsion, l'autre excite bien souvent l'intérêt, voire l'admiration. Sévigné fangeuse !... On peut dire, après Crébillon, que la malheureuse ne méritait

« Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ».

LE PROBLÈME DES EXPERTISES EN ÉCRITURES

Des barres de « t » excessivement réduites et certaines « ligatures en bouclettes » ont valu à M^{lle} Renée Laffitte d'être condamnée, en 1945, aux travaux forcés à perpétuité. Elle était, on le sait, accusée d'avoir écrit une lettre anonyme dénonçant aux Allemands un maquis du Gers. Elle fut arrêtée. On la soumit (entre autres) à des dictées : méthode habituelle. Comparant les textes, le docteur Locard découvrit bien que les « r » et les « n » terminaux étaient dissemblables, mais il estima que ces différences apparaissaient, en définitive, moins importantes que les analogies existant entre les deux écritures. Il conclut donc à la culpabilité de l'accusée. Et derrière lui, les juges...

TRAHIS PAR LES POINTS SUR LES I

L'erreur d'un expert dont on ne méconnaît pas la compétence et dont personne ne songe à discuter l'honnêteté a été cause d'une erreur judiciaire. Alors voici qu'oubliant passagèrement les succès remportés par le docteur Locard (qui a effectué au cours d'une longue carrière dix mille neuf cent vingt et une analyses du même genre) ou par ses confrères parisiens, on s'interroge sur la valeur même de ces expertises comme on contesta celle de la

toxicologie après le procès de Marie Besnard. Et pourquoi ne pas douter ? Au dire des spécialistes eux-mêmes il est plus délicat d'analyser une lettre que des viscères. Les experts en écriture ne disposent pas d'une véritable science, si on veut bien entendre par là cet arsenal de critères objectifs et de règles communes que les toxicologues possèdent au moins avec la chimie. L'interprétation personnelle joue sans conteste ici un rôle plus important. Aussi est-il difficile d'exposer la méthode de ces experts. Ils ne se réfèrent pas à une même hiérarchie de valeurs pour formuler ce qui ressemble fort (à la fois par la probabilité et par une irréductible imprécision) à un diagnostic de médecine générale.

Pour l'un c'est la ponctuation, auquel on ne songe guère, qui est subtilement révélatrice par sa forme et par sa disposition de l'authenticité ou de la fausseté d'un document. Un autre sera sensible aux césures traîtresses que laisse ou ne laisse pas entre les syllabes d'un mot le point sur le i selon qu'il est placé immédiatement sur la lettre ou une fois que le mot est entièrement écrit. Les experts formés par l'École des chartes s'accordent tous enfin à donner une importance particulière au « ductus » de l'écriture. Il s'agit moins de considérer « l'écriture faite » que « l'écriture se faisant », moins les lettres et les mots figés



**TRANSPORTS INTERNATIONAUX
AGENCE DE VOYAGES**

H. Ritschard & Cie. S.A.

GENÈVE

18, place Cornavin, tél. 32 80 30

Succursales :

Lausanne, Zurich, Bâle, Annemasse

CHAMPION

15 CV

11 litres aux 100 km.

Studebaker

COMMANDER

22 CV

16 litres aux 100 km.

GARAGE DE L'ATHÉNÉE

GENÈVE

Chemin Malombré

Téléphone 25 12 50



LE CHRONOMETRE ROLEX OYSTER PERPETUAL
est officiellement contrôlé, 100 % étanche
à l'eau dans son boîtier Oyster et auto-
matiquement remonté par le rotor Per-
petual. C'est un chronomètre à Sceau
Rouge Rolex !



ROLEX

Seul concessionnaire à Genève :

CHRONOMETRIE PHILIPPE BEGUIN

26, Grand Quai et 22, rue du Mont-Blanc

Coffres-forts

CHOLLET S.A.

GENÈVE

1, rue du Grutli Tél. 24 48 13

Fabrication - Transport

Location - Réparation

Clés fous systèmes

dans des formes trompeuses que le mouvement de la main du scripteur au moment où il rédigeait. Certains chiffres, le 6, le 8, certaines lettres et notamment les « minuscules à panse » (a, d, g, q), prennent alors une importance que le plus habile des faussaires, comme le profane, soupçonne mal. Car devant deux signes apparemment identiques l'expert saura déceler deux tracés différents : il est des 6 qui s'enroulent sur eux-mêmes comme un lasso et d'autres qui se déroulent comme un escargot hors de sa coquille...

UN ART DIFFICILE

Parfois l'expert en écriture se double d'un graphologue : pour identifier l'auteur d'un document contesté il ne se bornera pas à comparer les mouvements graphiques de plusieurs textes, mais interprétera les significations psychologiques que ces mouvements sont censés receler. La graphologie est-elle utile ? M. Gebelin, ancien bibliothécaire de la Cour de cassation, est sceptique, « puisque les écritures dont le juge ordonne l'examen sont dans la majorité des cas volontairement dénaturées ». Mais, en revanche, M. Edouard de Rougemont l'estime indispensable. Le graphologue peut, selon lui, « discerner entre les écritures en présence des concordances, des divergences, des incompatibilités absolues, quelquefois, qui échappent nécessairement à un expert non initié à la science graphologique ».

L'expert graphologique estime donc que certaines tendances du scripteur (volonté, résistance, émotivité, impulsivité, etc.) demeurent invariables : il les lit, en filigrane, sous les altérations de l'écriture comme le psychanalyste sait déceler la « libido » dans les « symboles » où elle se dérobe et s'exprime à la fois.

Qu'il s'attache, comme M. Raymond Trillat, autre graphologue, à déceler les tendances psychologiques fondamentales que manifestent deux documents ou qu'il s'y refuse, l'expert doit découvrir ce qui demeure stable parce que foncier, et ce qui change, parce que déguisé. Ce n'est presque jamais simple. Sur ce point les experts sont d'accord. Et M. Félix Michaud, agrégé de physique et ancien assistant en Sorbonne, en quête d'une nouvelle science, qui a conclu à l'authenticité de l'écriture de Minou Drouet, ne pense pas différemment de M. Edouard de Rougemont, qui n'y a vu qu'imposture. Car ceux que les experts doivent identifier sont habiles. Même les plus tristes d'entre eux et les plus bêtes : les auteurs de lettres anonymes. Les capitales leur servent souvent de masque. Pourtant ils se découvrent parfois. Leur orthographe, leur accentuation, leurs idiotismes (ainsi se trahit aux U.S.A. le ravisseur allemand de l'enfant du colonel Lindbergh) révèlent brusquement leur identité. L'expert doit même identifier, de nos jours, une machine à écrire avant de pouvoir désigner la main qui frappait sur les touches. La lutte est donc devenue plus délicate. Là encore, toutefois, la déformation des tiges qui entraîne une altération des caractères, l'usure de certaines lettres, la qualité de la frappe, permettent de désigner l'auteur d'un texte.

Mais voici les plus doués, ceux qui émettent ou encaissent des chèques, perçoivent des mandats, falsifient des

comptes ou des testaments, et que M. Félix Michaud craindrait d'avoir pour élèves s'il acceptait de diriger à Paris (qui n'en possède plus) une école d'experts...

Contre eux on utilisera des armes chimiques ou physiques : acide oxalique, qui révélera que deux encres de même couleur mais de composition différente ont été utilisées ; rayons ultra-violet, qui font affleurer à la surface du papier les mots effacés ; microscope, qui laisse voir soudain dans une signature une « attaque » suspecte. Mais il arrive aussi que l'écriture d'un individu change aux derniers instants de sa vie, que les lettres soient oppressées et les phrases distendues : les héritiers lésés qui se croient toujours aimés crient à la fausseté du testament. Comment retrouver les éléments constants dans une écriture que la mort désagrège déjà ? Parfois le moribond demande au légataire de l'aider. Et puis les plus habiles des faussaires savent que certains états pathologiques entraînent des déformations déterminées, et ils miment l'écriture de l'agonie... Que faire ? Être prudent, sans doute...

DEUX EXPERTS VALENT MIEUX QU'UN

Ainsi tout doit inciter à la prudence en ce genre d'expertises, souvent mal assurées. Les experts, les premiers, procèdent avec circonspection. Relevant les éléments suspects, ils notent aussi ceux qui accréditent la thèse inverse. Ils se transforment en quelque sorte en « contre-experts ». Il leur faut pourtant conclure. Alors on voit les arbres des t accusés M^{lle} Renée Laffitte, que défendait mal les n terminaux. Et une erreur, ici, efface mille réussites.

Le problème a retenu l'attention de la commission chargée de réformer, sous la présidence de M. Besson, procureur général près la Cour de cassation, le code d'instruction criminelle. Deux experts et non plus un seul seront désormais désignés par le magistrat instructeur. L'expertise ne sera pourtant pas contradictoire. Les réformateurs du code ont en effet estimé qu'il serait dangereux pour l'inculpé d'être à l'avance lié par les conclusions de l'expert qu'il aurait désigné. Si les deux experts commis par le juge aboutissent à des conclusions opposées, les magistrats, enregistraient ce désaccord, se prononceraient sans avoir recours à un « super-expert ». On a voulu éviter les « expertises d'expertises » ; la mesure paraît sage.

D'autres dispositions sont prises qui laissent à l'accusé la possibilité de désigner un troisième expert, s'il l'estime nécessaire. Les discussions auxquelles pourrait donner lieu cette désignation ne se dérouleront plus dans la salle d'audience. Ainsi seraient supprimées ces scènes moliéresques que les circonstances rendaient pénibles et qui n'étaient aucunement utiles à la manifestation de la vérité.

Si l'on hésite à répéter après Le Vayer, juriste du dix-huitième siècle, qu'« il n'y a que doute et incertitude dans la comparaison des écritures », on se refuse pourtant, malgré les progrès réalisés, à donner un caractère de preuve formelle à une expertise. Dans le meilleur des cas on ne saurait dépasser le stade de la présomption. La matière étudiée, on l'a vu, est généralement trop imprécise

Qui dit publicité en France pense

HAVAS

400 journaux en régie

*Qui dit publicité auprès des
familles françaises pense*

HAVAS

Chasseur français - 480.000 abonnés

*Qui dit publicité auprès du plus
large auditoire français pense*

HAVAS

Constellation - 500.000 exemplaires
France - Union française

HAVAS

62, RUE DE RICHELIEU

Paris II^e

Tél. RIC 70.00

et ses succursales en Province

LA VIE 41, rue de Richelieu
Paris-1^{er} - RIC. 68.71
JUDICIAIRE

Hebdomadaire fondé en 1901

Nouvelles du monde judiciaire

**Documentation juridique
et fiscale**

**Actualité littéraire, artistique,
économique**

Abonnement un an 1.200 fr. — C.C.P. PARIS 727.979

Laboratoires

ALBERT ROLLAND

4, rue Platon - PARIS XV^e

et les moyens de détection trop intuitifs pour qu'on puisse se risquer à des affirmations péremptoires. Aussi bien, « expert » sur ce point, le docteur Locard a-t-il rappelé, à l'occasion de la réhabilitation de M^{lle} Laffitte, que les magistrats ne doivent pas réserver à un rapport de ce genre la confiance qu'ils peuvent accorder à un relevé d'empreintes digitales. Cette règle doit demeurer valable même dans le cas de deux experts aboutissant à des conclusions identiques.

Eugène MANNONI (« Le Monde »)

* * *

EXPERTISES EN ÉCRITURES ET CAS LAFFITTE

Un de nos lecteurs, M. Oscar del Torre, expert en écritures à la Cour d'Appel de Gênes (Italie), nous a transmis la communication suivante sur le même sujet :

Les causes qui altèrent plus ou moins profondément l'écriture d'une seule et même personne sont nombreuses et complexes. Des troubles d'ordre affectif ou pathologique, la qualité du papier, le type d'instrument scripteur, les conditions d'ambiance et de position dans lesquelles on écrit, peuvent en modifier simultanément ou tour à tour la forme, la pression, l'inclinaison, la direction, la vitesse, l'ordonnance, la dimension, la spaciosité, les liaisons, les coupures, l'accentuation, la ponctuation, les attaques, les finales jusqu'à en fausser la physionomie, le rythme habituel au point de la rendre tout à fait méconnaissable ou presque. Outre cela, des anonymographes ou des faussaires, particulièrement doués de capacités imitatives, simulatrices et dissimulatrices — et ils s'en trouvent — réussissent à déguiser entièrement leur propre écriture ou à en imiter une autre parfaitement. Il faut enfin tenir compte de la protéiformité graphique congénitale de plusieurs individus — et ils sont légion — qui passent tout naturellement d'une forme graphique à une autre avec une facilité aussi grande que surprenante. Cela arrive notam-

ment chez ceux qui n'ont pas une personnalité bien marquée ou bien définie. Ce sont là des considérations qu'il ne faut jamais perdre de vue dans une expertise.

Nous estimons que dans le cas Laffitte, vu l'incontestable parenté d'aspect entre l'écriture de la lettre dénonciatrice et celle de Renée Laffitte, la première chose qu'il y avait lieu de faire c'était de ne pas procéder à une expertise avec une seule pièce de comparaison ou pour le moins de ne pas arriver à une conclusion affirmative ou négative. « Savoir douter » est une règle sage en graphistique.

Oui, les concordances peuvent être occasionnelles, le résultat d'une pure coïncidence, mais que de différences peuvent dépendre aussi du fait qu'une pièce de comparaison écrite sous dictée — comme dans le cas Laffitte — se ressent de l'influence que le scripteur subit sous le coup du soupçon dont il est l'objet. Un corps d'écriture unique, surtout quand il ne s'agit que d'une dictée du texte incriminé, est généralement insuffisant.

Pour pouvoir établir les éléments intimes, les mouvements involontaires, les particularités d'une écriture, ses « tics » et ses « idiotismes » enfin, les seuls qui, dans la majorité des cas, soient qualitatifs et déterminants, ne peuvent être admis comme des « constantes » que s'ils apparaissent très souvent dans un même texte assez long aussi bien que dans d'autres plus ou moins avec la même fréquence.

Non moins utiles et parfois indispensables sont les pièces de comparaison écrites antérieurement à la date de la pièce incriminée où l'écriture du soupçonné est spontanée, sans déguisement.

Devant les deux brefs écrits du cas Laffitte, plus on les observe, plus on les compare, plus on est saisi par le doute. Il y a une succession et une alternance de ressemblances et de différences, de discordances et d'anomalies qui déconcertent, car tour à tour elles paraissent prouver l'identité et la non-identité. Pour demeurer sur un plan objectif, sérieux, scientifique, pour être prudent, scrupuleux, en l'absence d'autres pièces de comparaison antérieures et postérieures à la lettre incriminée, il faut s'abstenir de conclure. C'est ce que, à notre avis, auraient dû faire les experts consultés. Ainsi l'expertise en écritures n'aurait pas été ultérieurement discréditée.